

Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis.

Saint-Exupéry

## éditorial

**A chacune et à chacun,  
Bonne et heureuse Année 1995.**

**E**n ces temps difficiles, aux chefs d'entreprises, aux salariés, aux familles, aux différents acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, aux chômeurs, nous aimerions leur dire "Ça ira mieux demain". Mais, on nous parle depuis une quinzaine d'années du "bout du tunnel", "de l'embellie", "du frémissement", "de la reprise". Hélas, il faut bien reconnaître qu'il est dangereux et illusoire de jouer aux marchands de rêves et de bonheur. La réalité nous oblige, les uns et les autres, à plus de modestie et à prendre du recul face aux slogans aussi séducteurs que destructeurs.

En ce début d'année, partageons ensemble quelques vœux qui devraient fédérer les attentes de tous.

Souhaitons l'émergence :

- d'une économie prospère qui ne serait pas laissée à la seule loi de la concurrence, de la surenchère et qui crée des situations de précarité où les faibles sont toujours écrasés,
- d'une solidarité où l'on se reconnaît de la même humanité,
- du respect des chocs culturels qui ne brise pas le lien social,
- de la noblesse de la fonction publique et politique au service de l'homme et de ses communautés naturelles.

Si l'année 1995 permettait des avancées dans ces domaines essentiels, elle serait certainement un excellent millésime. C'est ce que nous appelons de tous nos vœux.

Michel NAEL  
Maire,  
Conseiller Général.



## sommaire

Procès-Verbal du 28 septembre - 5 décembre ..... 2

Renseignements pratiques ..... 3

Inauguration Parcours de Santé et Auray Ussel .... 4

Centre Culturel Athena ..... 6-7

Inauguration de la crèche "Les P'tits Câlins" ..... 8

## COPIE EXPRESS

- IMPRIMERIE - PHOTOCOPIE - TIRAGE DE PLANS
- FOURNITURES BUREAU D'ETUDES STAEDTLER
- RELIURE - TAMPON ENCREUR

P.A.O. SUR MACINTOSH - CONNECTE COPIEUR COULEUR LASER  
34, avenue Wilson (face à la poste) 56400 AURAY CEDEX  
Tél. 97 24 23 35 - Fax 97 55 68 92

**plein ciel** **PAPETERIE le Bayon**

- FOURNITURES DE BUREAU
- MACHINES A ECRIRE ET CALCULATRICE
- CONSOMMABLES INFORMATIQUES

72, pl. République AURAY Tél. 97 24 10 30

**AURAY-BACHES CONFECTION & REPARATION Yves MABON**

SEIGES camions, autos, boueuses, collectives  
BACHES toutes dimensions - TAPIS Bâches  
STORES intérieurs, extérieurs, rétroviseurs  
Bandoulières  
Appareils Colles de tente - Location bâches

Z.I. du Moustoir (route de Belz)  
56950 CRACH  
Tél. 97.56.21.91

**E. LECLERC**  
SA CAFETERIA, L'OCÉANE

Route de Quiberon Route de Lorient  
Tél. 97 24 20 93 Tél. 97 56 48 73

AURAY

**Votre Opticien Krys**  
**Michel GRELLIER**  
SURDITÉ - LENTILLES

1, avenue Foch - RUFFY - 97 24 20 99

**DOLCE PIZZERIA RESTAURANT**  
VITA

Pizzas et grillades sur feu de bois  
Plats et pizzas à emporter

11, rue A. Jaurès - AURAY - Tél. 97 56 31 11 - Fermé le mercredi et dimanche matin

**Atlantic Paysages**

Avenue Pierre Dugor - 56400 AURAY  
Tél. 97 24 21 07

**Spécialités de Desserts Glacés**  
Dégustation - Vente à emporter

**D. LOCHU**  
6, rue du BELZIC - 56400 AURAY - Tél. 97 56 53 76

**Ets Jean EVENO & Fils**  
SPECIALISTE

Chauffage électrique  
Régulation  
Isolation  
Sanitaire  
Electricité générale

Le Crélin - Brech  
56400 AURAY  
☎ 97 56 38 00  
Fax 97 56 38 01

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 00-S.C. - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin 1994.
- 01-S.C. - Mairie d'Annabon et des Loziers (M.A.L.) - Remplacement de la subvention de 7 400 F versée à la Mairie par l.C.A.P. pour le compte de M.A.M.L. ADOPTÉ l'unanimité.
- 02-S.C. - Bi-centenaire du débarrasement des débris à Carnac et Quiberon - demande de subvention. ADOPTÉ à l'unanimité (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 03-S.C. - Personnel communal - Application de l'indemnité des "transports indémnités des Pédagogues" aux agents communaux. ADOPTÉ l'unanimité.
- 04-S.C. - Personnel Communal - Octroi d'une indemnité pour utilisation d'un véhicule personnel. ADOPTÉ l'unanimité.
- 05-S.C. - Personnel communal - Transmutation de postes. ADOPTÉ l'unanimité.
- 06-S.C. - Demande de subvention pour le redécoupage des communes. ADOPTÉ l'unanimité.
- 07-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.
- 08-S.C. - Z.A. de Tour Carnac - Proposition d'acquisition du lot D1 par l'entreprise Point P. - Travaux de pré-étude. Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité. (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 09-S.C. - Z.A. de Tour Carnac - Proposition d'acquisition du lot D1 par l'entreprise Point P. - Travaux de pré-étude. Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité. (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 10-S.C. - Z.A. de Tour Carnac - Proposition d'acquisition du lot D1 par l'entreprise Point P. - Travaux de pré-étude. Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité. (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 11-S.C. - Z.A. de Tour Carnac - Proposition d'acquisition du lot D1 par l'entreprise Point P. - Travaux de pré-étude. Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité. (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 12-S.C. - Développement du commerce - Aménagement de la rue du

Château - Demande de subvention au titre du Fonds d'Entretien et de Sécurité des Activités Commerciales (F.S.A.C.). Programme 1993. ADOPTÉ l'unanimité.

13-S.C. - Campagne de recensement des façades (rue du Belzic - Place aux Bains - Rue Nouvelle (ancien) - Application du décret - Proposition d'application. ADOPTÉ l'unanimité.

14-S.C. - Campagne de recensement des façades (rue du Belzic - Place aux Bains - Rue Nouvelle (ancien) - Application du décret - Proposition d'application. ADOPTÉ l'unanimité.

15-S.C. - Classement et déclassement de parcelles de terrain communal. ADOPTÉ l'unanimité.

16-S.C. - Projet d'extension d'un garage sur la Commune d'Auray (Z.A. Kerhois) présent par M. Paul KERHOIS. Avis du Conseil Municipal avant renvoi de l'avis par le Commissaire Départemental. ADOPTÉ l'unanimité.

17-S.C. - Aménagement. Compte de programme 1993 - Demande d'inscription auprès du Département sous couvert du SIVOM AURAY BELZIC BERTHEUX. ADOPTÉ l'unanimité.

18-S.C. - Système d'Information Géographique (S.I.G.) - Délégation à la Société d'Information du Morbihan (S.I.M.) - Ventes pour digitalisation du cadastre. ADOPTÉ l'unanimité.

19-S.C. - Exercice budgétaire 1994 - Décision modificative n° 3. ADOPTÉ l'unanimité.

20-S.C. - Adhésion (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).

21-S.C. - Réalisation d'un emprunt de 2 800 000 F au titre de l'acquisition d'un immeuble appartenant à la S.C.L. Brestoise "Plan St Gilles" (voies de l'Appartenance) et d'extension des locaux affectés au Comité Départemental de Tennis. ADOPTÉ l'unanimité. (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).

22-S.C. - Construction de logements sociaux rue A. J. Martin - Adhésion à l'Agence 3 (C.I.U.) S.A. pour la réalisation de 31 logements. ADOPTÉ l'unanimité.

23-S.C. - Chambre d'Agriculteurs - Election en 1993 - Révision des listes électorales - Désignation d'un membre pour la Commission Départementale. ADOPTÉ l'unanimité.

24-S.C. - Construction de logements sociaux rue A. J. Martin - Adhésion à l'Agence 3 (C.I.U.) S.A. pour la réalisation de 31 logements. ADOPTÉ l'unanimité.

25-S.C. - Administration d'inscription d'une question supplémentaire (question n° 24) à l'ordre du jour. ADOPTÉ l'unanimité.

26-S.C. - Assurance collective (billets, impôts, accidents) - Remboursement du contrat. ADOPTÉ l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

01 - Monsieur LE DREAU interroge l'Assemblée sur la détermination du personnel municipal de la Ville, et plus particulièrement sur l'usage du vocabulaire "personnel" non prévu au statut communal. La détermination est faite sur la base des "statuts" de la Ville.

02 - Monsieur LE SCAOUANEC soulevé le problème de sécurité et la nécessité d'améliorer le contrôle du "véhicule". Ce à quoi il est répondu que la commune "Coulouvray" a étudié ce point. Il sera à nouveau en place en fin de l'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 1994

### ORDRE DU JOUR

- 00-S.C. - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 septembre 1994. ADOPTÉ l'unanimité.
- 01-S.C. - Vote de subvention communales - (M.M. LE FAHIN, COURTOIS, COBERT, LE SCAOUANEC).
- 02-S.C. - Inspection Académique du Morbihan - Dossiers départemental d'inscriptions "INVO SIF 56". ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 3 000 F.
- 03-S.C. - Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Intrusions du Morbihan (A.D.A.V.I.). ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 2 000 F.
- 04-S.C. - Maison d'Enfance et de l'Enfance (M.E.E.) - Service Municipal de la jeunesse et des Sports - Accueil Précoce. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 1 500 F.
- 05-S.C. - Vote de subvention municipale - Comité du Festival International d'Auray. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 50 000 F.
- 06-S.C. - Personnel communal - Modification de la liste hebdomadaire de travail de certains agents communaux. ADOPTÉ l'unanimité.
- 07-S.C. - Personnel communal - Attribution d'une indemnité de pré-retraite aux départs de certains agents communaux. ADOPTÉ l'unanimité.
- 08-S.C. - Personnel communal - Distribution du bulletin municipal - Aligneement d'indemnités des agents départementaux. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 1 000 F par trimestre par agent 12 agents.

09-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

10-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

11-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

12-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

13-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

14-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

15-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

16-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

17-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

18-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

19-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

20-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

21-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

22-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

23-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

24-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

25-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

26-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

27-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

28-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

29-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

30-S.C. - Demande de subvention au Département du Morbihan (au titre de la loi de 1963). ADOPTÉ l'unanimité.

## VIAFRANCE équipe la France

Terrassements - Assainissements - VRD  
Routes - Aérodromes - Ensembles sportifs et de loisirs

**VIAFRANCE Y**

VANNES - rue Paul Duplex - Z.I. du Prat - Fax: 97 47 28 08  
CAUDAN (NOUVELLE ADRESSE) : rue de Karlo - Z.I. de Kerpont - Tél: 97 81 16 58 - Fax: 97 81 02 49

ADOPTÉ l'unanimité - Bureau renaître "La SOCIÉTÉ"

14-S.C. - Projet de construction du restaurant scolaire de "La Gare". ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. ADAM

15-S.C. - Projet de construction du restaurant scolaire de "La Gare". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

16-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

17-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

18-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

19-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

20-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

21-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

22-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

23-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

24-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

25-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

26-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

27-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

28-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

29-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

30-S.C. - Aménagement des abords de la Cité H.L.M. de "Bel-Air". Résultat de l'appel d'offres pour information. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. BOURNAU

28-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

29-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

30-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

31-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

32-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

33-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

34-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

35-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

36-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

37-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

38-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

39-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

40-S.T. - Modification du tracé du collecteur des eaux pluviales de l'impasse du Galles, sur la propriété de M. et Mme CHAUDOUE - Etablissement d'un versant - Désignation de l'Etat. ADOPTÉ l'unanimité - Montant : 307 548 F.T.C.

M. LE PORT

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1994

ARTICLES	MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES		MOUVEMENTS RÉELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>						
10 - Subventions d'équipement, dons, legs		22 462,00		22 462,00		
11 - Prélèvements sur recettes de fonctionnement		1 145 218,56		1 145 218,56		
12 - Frais extraordinaires	16 995,68		16 995,68			
14 - Participations TVA, T.E. ou Rev. T.E.	12 000,00	12 477,95	12 000,00	12 477,95		
16 - Remboursements sur produits des emprunts	38 209,70	220 000,00	38 209,70	220 000,00		
21 - Acquis, sur ventes mobilières & immobilières	14 314,63	40 403,16	14 314,63	40 403,16		
23 - Travaux de bâtiments et génie civil	1 422 334,40	1 600,70	1 422 334,40	1 600,70		
24 - Immobilisations amortissables	2 506,92	66 990,00	2 506,92	66 990,00		
26 - Travaux de voirie	2 506,92	66 990,00	2 506,92	66 990,00		
32 - Comptes de stocks	66 990,00		66 990,00			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 429 207,47</b>	<b>1 429 207,47</b>	<b>1 429 207,47</b>	<b>1 429 207,47</b>		
<b>Fonctionnement</b>						
60 - Dotation et fournitures	325 609,32		325 609,32			30,68
61 - Frais de personnel	18 768,68		18 768,68			
62 - Imposés et taxes	826,00		826,00			
63 - Travaux et services extérieurs	107 788,52		107 788,52			40 372,48
64 - Participations et cotisations	121 231,18		121 231,18			
65 - Allocations - Subventions	178 931,00		178 931,00			
66 - Frais de gestion générale	144 402,79		144 402,79			
67 - Frais financiers	293 000,48		293 000,48			
70 - Produits de l'exploitation	64 902,00		64 902,00			
71 - Produits diversifiés	9 302,72		9 302,72			
72 - Produits financiers	20 875,00		20 875,00			
73 - Recouvrements - Subventions	46 976,08		46 976,08			
74 - Dotations globales de fonctionnement	120 174,00		120 174,00			
75 - Impôts indirects	22 231,39		22 231,39			
77 - Contributions directes	65 802,00		65 802,00			
78 - Travaux en régie et autres	20 218,21	485 737,41	20 218,21	485 737,41		
82 - Produits ou charges extraordinaires	1 145 218,56		1 145 218,56			
83 - Prélèvements pour dépenses d'investissement						
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>576 847,16</b>	<b>576 847,16</b>	<b>576 847,16</b>	<b>576 847,16</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 006 054,63</b>	<b>2 006 054,63</b>	<b>2 006 054,63</b>	<b>2 006 054,63</b>		

## PERMANENCES SALLES MUNICIPALES

- MAISON DES ASSOCIATIONS,**  
12, rue Redien (ancienne gendarmerie)
- Centre d'Information Coordination Action Sociale**  
20, rue de la Poste - 10 h 00 à 12 h 30
- Caisse Régionale d'Assurance Maladie**  
Chaque vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- Confédération Syndicale des Familles**  
Chaque samedi de 10 h 00 à 11 h 30
- Secours Populaire**  
Chaque lundi de 10 h 00 à 11 h 30
- Pact-Anim**  
Chaque lundi de 8 h 00 à 12 h 00
- Croix-Or**  
Chaque mardi de 15 h 30 à 20 h 00  
- 1er et 3e vendredi de 20 h 30 à 23 h 00  
- le samedi 20 h 30
- Retraites de la Marine Marchande**  
- le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
- U.N.A.F.A.M.** - Union Nationale des Amis et Familles de Malades Métriques - le lundi de 8 h 00 à 16 h 00
- SALLE 1ER ETAGE DE LA MAIRIE**  
A.D.A.V.I. (Association d'Aide aux Victimes)  
- 2e et 3e lundi de 10 h 00 à 12 h 00
- Emplois familiaux**  
Chaque mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 30
- Tickets de cantine**  
- Chaque mercredi de 11 h 00 à 12 h 30 (sauf vacances scolaires)
- Conciliateur**  
- 1er mardi de 14 h 00 à 17 h 30
- A.D.I.L.**  
- Chaque jeudi de 10 h 00 à 12 h 30
- CHAPELLE DU SAINT-ESPRIT**  
**Blessés du paon**  
- les vendredis de 8 h 30 à 11 h 30
- Les Mutiles du Travail**  
- 1er et 3e lundi de 10 h 00 à 11 h 30  
- 1er et 3e dimanche de 10 h 00 à 11 h 30

Zone du Moustoir  
route de Belz/Etal  
97 56 53 80  
AURAY

**SALE D'EXPOSITION CARRELAGE & SANITAIRE**

Tous les MATÉRIAUX pour le BATIMENT

**2e étage LES DOCKS - ERDEVEN - ☎ 97 55 67 67**  
BARROUX DE PARRON - 10000 PRÉF. ST-JEAN - LORIENT/SAURAY

05-M. COBERT remercie l'Etat de l'attribution de la prime de 200 000 F. Une nouvelle étude sera réalisée, et une subvention sollicitée auprès du Comité Général.

06-M. LE SCAOUANEC indique que l'Etat a financé la construction de la salle de la Gare à Auray à compter de 1971-1974. Il remercie le Comité Général de sa présence à la séance.

07-M. LE SCAOUANEC remercie l'Etat de l'attribution de la prime de 200 000 F. Une nouvelle étude sera réalisée, et une subvention sollicitée auprès du Comité Général.

08-M. LE SCAOUANEC demande que les pannes d'éclairage soient réparées rapidement, notamment à l'École et devant l'Église. La commission "Environnement et Cadre de Vie" sera saisie de cette demande.

La séance est levée à 22 heures 30.

**RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERS**  
Secteur ville - Saint-Goustan - Ardennes - Lander - Méheux - Novales - Sarré - Secour - Kerdra - Mard - Jod - Sarré

**REPURGATION**  
(objets encombrants, déchets de jardin...)  
Secteur ville - Saint-Goustan - Le Lander - 1er mardi de mois  
Secteur Ardennes - Ardennes - Le Goustan - 1er mercredi de mois  
Secteur Cour - Jean de Montfort - le jeudi de mois

**DECHETTERIE**  
Située à la sortie d'Auray, route de Crach, au lieu-dit "le Sciller", ouverte tous les jours sauf dimanche et jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.  
Possibilité de déposer les déchets dans des containers appropriés, sauf les containers à déchets (véhicules, pneus, pneus, cartons, verre, batteries de voitures, huile de vidange, etc.).

**COLLECTE DU VÉRRE**  
Des containers appropriés sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune pour permettre aux usagers d'y déposer le verre ménager (bouteilles, etc.).  
Pour tout renseignement complémentaire, le Service Technique de la Mairie restera à votre disposition (97 24 01 23).

**HELP COUVERTURE**  
**Elie LE PRIOL**  
 Rénovation - Neuf - Entretien Toiture  
 9, place Raoul Dautry (face à la gare) 56400 AURAY  
 Tél. 97 50 84 01 - Fax 97 50 84 02

Pour toutes vos Assurances  
**Luc QUENARDEL**  
 ASSUREUR  
 ASSURANCES  
 \* Particuliers - Professionnels - Retraite - Placement - Complémentaires (Salaire - Maladie)  
 58, A. FOCH - BP 237 - 56403 AURAY Cedex - Tél. 97 56 98 58 - Fax 97 56 43 09

Atelier de couture  
**ARMELLE** Tél. 97 50 71 66  
 36, rue Aristide Briand - 56400 AURAY  
 Coutures de vêtements sur mesure  
 Remplacement - Voilage

**Jade Auray**  
 Fabrication de Joints Hydrauliques et Plâtres Planchistes  
 Division de la Compagnie Française des Techniques d'Étanchéité  
 6, Rue Y. Kergralon - B.P. 212 - 56402 AURAY - FRANCE  
 Tél. 97 24 61 63 - Télécopie : 97 56 23 05

Assurances Générales de France  
**Gérard BERTIN**  
 14, rue des Tricors  
 BP 211 - 56402 AURAY Cedex  
 Tél. 97 56 34 35 - Fax 97 56 28 91

**Sté ALRE MENUISERIE**  
 MEMBRE ALUMINIUM CONSEIL  
 Menuiseries fermetures  
 Aluminium  
 Verrières  
 PVC  
 Le Branloer PLUNERET - 56400 AURAY - Tél. 97 24 17 25 - Fax 97 24 82 83

**jean-luc le guennec**  
 architecte dplg  
**bernard françois**  
 coordination de travaux  
 6, Place des Quatre Vents B.P. 143 - 56401 AURAY CEDEX  
 Tél. 97 56 55 50 - Fax 97 50 76 52

**ALRÉ - PRESSING**  
 PRESTATIONS  
 DE HAUTE QUALITE  
 24, rue Aristide-Briand  
 AURAY - TEL. 97 24 16 92

Prêt à porter féminin - Lingerie fine  
 Chaussures de style  
**la Pensée**  
 39, place de la République 56400 AURAY - Tél. 97 24 08 48

**Matériels Logiciels Fournitures conseil**  
 E.A.R.L. au capital de 20 000 Ffr  
 18, avenue Wilson - 56400 AURAY  
 Tél. 97 60 87 89 - Fax : 97 60 87 37

**Kantemir**  
 mécanique de précision  
 4, rue Georges-Guyonnet - Zone Industrielle de Toul-Garros  
 56400 AURAY - Tél. 97 56 65 21 - Télécopie 97 56 65 18

**INAUGURATION DU PARCOURS DE SANTE JEAN VOINSON AU PARC UTTING**

Morbihan, pour le plus grand plaisir des promeneurs et des sportifs de tous âges.  
 La dernière particularité de cette réalisation traduit la persévérance. En effet depuis six ans, l'été plus pendente de nombreux samedis et dimanches scolaires, ce sont 170 jeunes garçons ou filles de 12 à 25 ans qui ont pris part à ce chantier.  
 Accompagnés par des animateurs de la Maison d'Animation et des Loisirs et du Service Jeunesse, en coordination avec les services techniques municipaux, les multiples travaux du chantier ont permis une riche expérience pédagogique liée au sens de l'effort, à une protection de l'environnement proche.  
 Parallèlement au débroussaillage des ronces et de la végétation parasite, l'effort des jeunes s'est poursuivi en travaux de diverse nature : réaliser une escalier en traverse, protéger les arbres existants, nettoyer le ruisseau du ruisseau, faire du béton et sceller les abutements sur le parterre.  
 Cette participation de jeunes citoyens, à l'aménagement du territoire communal, s'est vue complétée par des temps de loisirs liés à des projets individuels ou collectifs.  
 Au Parc Utting, le site est un écosystème révélateur, "synthèse de ce qu'il faut faire en matière de protection de l'environnement sans provoquer d'exclusion".  
 Michel COLZIERH

Samedi 5 novembre, Monsieur Michel NAEI (Maire, Conseiller Général) a inauguré, en présence de Monsieur AGREKE, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, le parcours de santé du parc Utting. Mais à plus d'un titre, l'histoire de cette réalisation n'est pas anodine et mérite ces quelques lignes.  
 C'est en hommage au premier président de l'Office Municipal des Sports que Madame Jean VOINSON, son épouse, a dévoué la plaque de présentation du parcours. Conseiller Municipal durant 4 mandats, engagé avec passion et enthousiasme dans le mouvement associatif, Président entraîneur du Club de basket-ball "Les Farfadets", Jean VOINSON était un homme de combat et un sportif accompli.  
 Une fois le ruban coupé et à la suite d'une délégation de jeunes sportifs de la section athlétisme des Jeunes Volontaires, les personnalités invitées, élus d'Auray, Présidents d'Associations locales, responsables éducatifs, ont découvert sur 1,4 km, en site boisé, les 40 stations qui rythment ce parcours.  
 Le site du valon du ruisseau, préservé de haute lutte d'un passage en instance de la déviation sud d'Auray, se présente comme un véritable poumon vert d'une superficie de 3,5 ha aménagée avec l'aide du Conseil Général du

**JUMELAGE AURAY-USSEL**

C'est après huit heures de route, que le 29 octobre, une quarantaine d'Auraysiens conduits par le Président FROGER et qui accompagnait des membres de la Municipalité, arrivèrent dans la cité des VENTADOUR pour l'officialisation du jumelage entre nos deux cités.  
 Ce jour eut l'aboutissement de multiples échanges intervenus depuis de nombreuses années entre les associations d'USSEL, la Commune et d'AURAY, la bretonne. En effet, il nous faut remonter au mois d'août 1980, date à laquelle le groupe folklorique Imozon "Les Compagnons de la joie au Village", dirigé par M. FABE BIGES, établissait des contacts avec Marcel LE DOUARIN et Cécile FROGER, membres du Club des Supporters des Jeunes Volontaires. C'est ainsi que nos liens se nouèrent, en raison de nos relations amicales et suivies, ont souhaité que celles-ci se concrétisent par un jumelage entre nos deux villes d'AURAY et d'USSEL.  
 La première manifestation officielle se déroula à l'angle de la rue Mauchail et de la route de la Courtoine où eut lieu l'inauguration de la place qui porte désormais le nom de "Square d'Auray" où un nombre de 14 tonnes a été érigé mélangant ainsi leur attachement à la Bretagne, pays des mégalithes. Une foule importante était présente. Parmi elle, de nombreuses personnalités dont le Sénateur-Maire Henri BELCOUR entouré de Mme Anne VALLAT, Conseiller Général et de la majorité des membres de son Conseil Municipal. La lyre usselloise accompagnait en musique cette cérémonie.  
 A cette occasion, M. MARTINAT, Président du Comité de jumelage d'USSEL, rétrospectivement des liens amicaux et fraternels unissant nos deux cités. "Père proche de la mer, l'autre tourné vers la montagne et incluse dans un écoin de verdure, éloigné par la distance mais combien proches par le cœur et la raison".  
 Suivit la signature de la charte à la salle polyvalente où les deux présidents des comités ont successivement souligné l'intérêt que présente l'officialisation du jumelage, favorisant ainsi les échanges entre nos diverses associations à caractère sportif et culturel, sans omettre l'aspect touristique et économique, se félicitant principalement des liens d'amitié existant entre les familles d'USSEL et d'AURAY.  
 Pour sa part, M. Henri BELCOUR, Sénateur-Maire, dans son allocution de bienvenue, fit écho de la concrétisation de ce jumelage entre nos deux villes. "Ainsi, par des actions de coopération fructueuse entre nos deux communes, les liens existant entre AURAY et USSEL seront développés et renforcés. Elles permettront aux habitants des deux cités une meilleure compréhension de leur ville jumelée".  
 Il revint à Guy ROULE, Adjoint aux Affaires Culturelles, représentant M. Michel NAEI, retenu à AURAY, de clore la série des discours. Tout d'abord, il donna lecture d'une lettre de M. NAEI, adressée aux USSELLOIS et USSELLOISES, faisant état de sa déception de ne pouvoir être présent. "Tristesse atténuée par le fait qu'une importante délégation de nos concitoyens soit le témoignage du prix que nous attachons à la pérennité de nos échanges, de nos rencontres et de nos découvertes plus profondes et plus vraies".  
 De son côté, Guy ROULE, après avoir fait l'apologie de l'officialisation du jumelage entre les deux cités, adressa ses remerciements aux familles d'accueil, souhaitant que dans la continuité de nos échanges amicaux, ceux-ci puissent prospérer, mieux se développer, dans un climat de réelle amitié et de fraternité.  
 C'est sous des applaudissements chaleureux que fut restitué le signe du chapeau de jumelage et qu'eut lieu l'échange de cadras.  
 Un vin d'honneur était offert, agrément en musique et chants par les "Compagnons de la joie au Village".  
 Après un week-end vécu dans l'amitié et la convivialité, les "Amis(e)s d'AURAY" ont repris l'attelage en direction de la Bretagne, se préparant à recevoir dignement nos amis d'USSEL à AURAY, le 1er mai prochain, où sera signée la deuxième partie de la charte.



**CITROËN AURAY**  
 EUROPE DIFFUSION AUTOMOBILE  
 MECANIQUE - TOLERIE - PEINTURE  
 LOCATION CITER  
 Eurocession  
 ZAC de KERFONTAINE - Pte de Ste-Anne-d'Auray - Pluneret - 56400 AURAY - Tél. 97 24 01 71 - 97 24 81 81

générale des boissons morbihan  
 BIERES - EAUX MINERALES - VINS SPIRITUEUX - CAFES - CHAMPAGNE  
**SADIBO Ets LEMAY & Cie**  
 Siège social :  
 KERIQUELLAN - BRECH - B.P. 215 - 56400 AURAY CEDEX  
 Tél. 97 24 07 40 - Fax : 97 56 64 92

**LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE**

Il est situé dans les locaux de la Maison de Quartier Parco Pointer, place le Thiesse.  
 Une permanence pour renseignements et inscriptions a lieu du :  
 mardi au vendredi - 9 h 30 / 12 h et 14 h / 18 h  
 et le samedi - 14 h / 18 h.

**TICKET SPORT - UN GRAND SUCCES**  
 La ville d'Auray, depuis l'été 92, s'est engagée dans le programme TICKET SPORT durant toutes les vacances scolaires. Ce programme est régi par une convention entre la commune et la DDEP encourageant le partenariat du mouvement associatif.  
 Le but de cette opération est d'offrir aux jeunes de 10 à 17 ans, une palette d'activités avec un encadrement qualifié, pour une participation financière modeste.  
 Le Service Jeunesse a en charge la réalisation de l'opération. Celle-ci se déroule à partir d'un point d'accueil situé dans la Maison de Quartier de Parco Pointer spécialement aménagée à cet effet : Ripper, baby-foot...  
 Des équipements municipaux sont mis à disposition : piscine, terrain de sport et salles.  
 Les activités proposées sont très variées : VTT, boules françaises, tennis de table, patinoire, piscine, tennis, voile, squash, badmington...  
 Le Ticket-Sport a fonctionné du 11 juillet au 27 août 1994. Pendant ces deux mois, 250 jeunes ont eu la joie de découvrir et de s'initier à des pratiques sportives.  
 Cela représente 3115 demi-journées d'activités.  
 Les inscriptions sont croissantes depuis 1992, en effet, nous avons doublé les participations depuis le démarrage de cette opération.

Certaines disciplines sont très demandées telles que :  
**La voile** : les séances se déroulaient à l'étang de la forêt sur la commune de Brantigny. Le groupe de jeunes s'initiait sur des bateaux de type 420.  
**Le patin à roulettes et hockey** : une nouvelle discipline qui a fait des adeptes. Cette activité se déroulait en salle, avec les conseils adéquats d'un spécialiste de Jeunesse et Sport.  
**Le cerf volant et le boomerang** : c'est sur les dunes d'Erbeven qu'un groupe de 8 jeunes a pu découvrir les caprices du vent avec l'utilisation de cerf volant ou de boomerang.  
 Mais les sorties à la patinoire, au bowling ainsi qu'à la piscine de Ploemeur ont aussi été complètes.  
 Les vacances se sont achevées par une journée de fête, les "Olympiades" où chacun a pu exercer ses talents sportifs dans de nombreuses épreuves et par une soirée dansante.

**A l'avenir**  
 Le Ticket-Sport, pour les 10-17 ans, se déroulera à chaque vacances scolaires. Un programme d'activités est disponible une quinzaine de jours avant les vacances.  
 Les renseignements et les inscriptions ont lieu au Service Jeunesse à la Maison de Quartier Parco Pointer. Les jeunes peuvent s'inscrire à la demi-journée ou à la formule stage. La participation varie de 8 à 40 F.  
**LES SEJOURS JEUNES**  
 L'été a aussi été l'occasion pour 24 jeunes de découvrir durant une quinzaine de jours la région de Bretagne à partir d'un séjour à Ploemeur. Ce séjour se déroule, comprend de nombreuses activités : voile, équitation, tir à l'arc, vélo, plage...  
 Pour les vacances de Pâques 95, un voyage à Paris est envisagé pour un groupe de 15 jeunes de 13 à 17 ans.  
 Ce séjour va permettre de découvrir la capitale durant 4 jours avec visite de la Cité des Sciences, le Centre Pompidou, le Louvre, etc...  
 Les inscriptions sont possibles dès maintenant au Service Jeunesse à la Maison de Quartier Parco Pointer. (Tél. 97 30 82 51).

**RECAPITULATIF ETES 92-93-94**

Années	92	93	94
1/2 journées réalisées	1 970	2 760	3 115
Nbre de jeunes inscrits	105	160	250
Nbre de filles	33,33%	41,25%	41,60%
Nbre de garçons	66,66%	58,75%	58,40%
Origines			
Auray	56,10%	48,10%	55,20%
Extérieur	43,90%	51,90%	44,80%
Âges			
10 et 11	34,60%	32,50%	30,40%
12 et 13	41,00%	40,60%	38,00%
14 et 15	30,40%	22,50%	25,20%
16 et 17	4,20%	4,40%	6,40%



Certaines disciplines sont très demandées telles que :

**LA GALERIE DU PAYS D'AURAY**

Le club d'Avion "La Galerie du Pays d'Auray" situé 26, quai Franklin à St-Goustan vous propose les activités suivantes :

- Pour les jeunes de 12 à 18 ans :
  - Tous les samedis après-midi, dès 14 heures, des initiations à la pratique de l'Avion. Actuellement, 9 jeunes fréquentent le club, 8 places restent disponibles.
  - Le samedi matin, des sorties loisirs.
  - Le dimanche, des sorties peuvent être organisées suivant les demandes.
- Le club est affilié à la Fédération Française d'Avion.
- La cotisation annuelle (licences, assurance comprise) pour l'année 1995 est de :
  - 550 F pour les plus de 18 ans.
  - 400 F pour les moins de 18 ans.

Pour tous renseignements, téléphoner au : 97 57 81 18.

**SÉJOUR DE SKI 10-17 ans**



**St MICHEL DE CHAILLOL 11-19 Février 95**  
 de 1668 à 2600 F

MAISON D'ANIMATION ET DES LOISIRS  
 56400 AURAY - TEL. 97 24 26 79

**Séjour ski enfants et ados avec la MAL**

Comme chaque année, la Maison d'Animation et des Loisirs d'Auray organise un séjour de sports d'hiver pour enfants et adolescents de 10 à 17 ans. Il aura lieu du 11 février au 19 février 1995 à St Michel de Chailloil, dans les Hautes Alpes.  
 Ce séjour est encadré par une équipe qualifiée et expérimentée et sera hébergé à 200 m des pistes, l'accueil est en chambre de 4 à 6 lits.  
 Le tarif s'échelonne de 1 668 F à 2 600 F assurance et adhésion comprises. Les détenteurs d'habilités peuvent s'appliquer : participation I.E., chèques vacances ANCV, bons vacances CAF et compensations chantier loisirs.  
 Renseignements, inscriptions : MAL 97 24 26 79 - Route de Lorvent, Auray.





## INAUGURATION DE LA MINI-CRÈCHE "LES P'TITS CALINS"

Le 03 décembre 1994, la mini-crèche "Les P'tits Calins" inaugurait ses nouveaux locaux à l'école du Gozier, 10, rue des 3 Fontaines.

De nombreux conseillers municipaux, les parents membres de l'association, leurs enfants, le personnel, les amis, tous, assistaient avec émotion au geste symbolique de M. NAEL, Maire d'Auray et Conseiller Général.

Malgré la pluie, c'est avec le sourire que M. NAEL coupait le ruban personnalisé au nom des P'tits Calins.

La mini-crèche est désormais installée dans un ancien appartement de fonction et une salle de classe inoccupée. Pour rendre ces locaux fonctionnels, les services municipaux ont pris en charge les travaux de gros-œuvre et l'association les travaux d'aménagement.

Les échanges nombreux entre les deux partenaires, la mobilisation importante des parents de l'association et du personnel ont permis de réaliser un lieu de vie accueillant pour les enfants et leurs parents.

Les parents désireux d'inscrire leurs tout-petits peuvent se présenter de préférence l'après-midi entre 14 h et 16 h.

La crèche est ouverte de 7 h 30 à 19 h et reçoit 20 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.



## BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Forum d'information "Apprendre une langue à l'étranger"

s'agit du séjour au pair dont la durée peut varier de 6 semaines à 1 an.

Ces séjours au pair, séjours linguistiques peuvent se dérouler en Europe mais aussi aux U.S.A., Canada, Australie...

Enfin de nombreux jeunes désireux de découvrir un pays seuls ou avec des amis recherchent des informations pour préparer ce séjour : trouver un chantier de travail, des aides financières, connaître les moyens de transport, les hébergements...

Le Bureau Information Jeunesse de Vannes et l'association INFOS JEUNES 56 organisent un forum d'information sur les différentes formules d'apprentissage d'une langue à l'étranger :

le samedi 4 février de 14 à 18 heures au Palais des Arts et des Congrès de Vannes, place Anne de Bretagne.

Y seront présentes les différentes associations Morbihannaises proposant ces activités. Entrée gratuite.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : B.I.J.

19 bis, rue du Pot d'Etain  
B.P. 509  
56019 VANNES Cedex  
Tél. 97 54 13 72

Vous qui avez à Rennes un proche hospitalisé ou séjournant en maison de retraite, ou tout autre centre de soins.

### Le Foyer "LES AJONCS"

45, bd Solférino - 35000 Rennes  
Tél. 99 31 46 91

vous accueillera 24 heures sur 24, pour un prix modéré (1/2 pension : 132 F et tarifs dégressifs selon les revenus), dans un souci de réconfort et de chaleur humaine.

Ce foyer fonctionne depuis 15 ans, géré par une Association Loi 1901, il est conventionné par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne. Une trentaine de bénévoles et quelques salariés sont là pour vous aider. Situé à proximité des gares SNCF et routière, des bus desservent les différents centres de soins.

PENSEZ À APPELER :  
LES AJONCS  
Tél. 99 31 46 91.

## RÉSULTAT SONDAGE APRÈS AMÉNAGEMENT RUE DU LAIT ET RUE DU BELZIC

### Questionnaire rapide auprès des commerçants

Objectifs

- Mesurer l'impact de l'aménagement de la rue
- Prendre en compte les réflexions des commerçants
- Proposer anticiper pour apporter des prestations complémentaires.

Moyens

Questionnaire rapide et spontané avec trois questions.

Questions posées

- 1- Dans une section de l'aménagement de la rue ?
- 2- A-t-elle plus d'impact au niveau de la clientèle ?
- 3- Remarques - Observations

### Rue du Lait

18 magasins ont été interrogés

1- A la question : "Envisagez-vous de modifier l'aménagement de la rue ?" 90 % ont répondu que d'une façon globale ils étaient satisfaits. Les réponses employées sont "c'est mieux, c'est bien, c'est sympa".

2- A la question : "A-t-elle plus d'impact au niveau de la clientèle ?" 50 % ont répondu que la Rue du Lait avait plus d'impact sur la clientèle. Parmi les autres réponses, les commerçants se sont exprimés en disant "Ça va se savoir pas, mais que l'aménagement de la rue incite à la "flânerie".

3- A la question : "Avez-vous des observations ou remarques particulières et positives ?" SALE : 45 % ont répondu spontanément que la rue était sale et qu'il manquait un nettoyage régulier.

SECURITE PITONS : Plus de 70 % ont répondu que les voitures roulaient trop vite. Ils ont très souvent mentionné le manque de signalisation ou de communication sur le thème "le piéton est prioritaire".

Le petit panneau à l'entrée "Rouler à 10 à l'heure" n'est pas visible et pas respecté. Par conséquent, les commerçants ne se sentent pas en sécurité. Différentes réflexions : "Eviter le passage des cars, éviter des camions".

Le passage : 50 % des commerçants ont relaté des anecdotes sur le débouchement des poubelles, très désagréable à leur goût.

Autres remarques

4 commerçants assurent préférer une rue piétonne à part entière.

4 autres commerçants se sont exprimés pour une rue piétonne à certaines heures de la journée, certains ajoutent ou perdant 10 à 15 % des commerçants de la rue, interrogés ont répondu que la rue du Lait était mieux révisée (accéder plus facilement mieux défini, piéage mieux révisé).

Quelques remarques diverses

- La rue manque d'éclairage pendant l'hiver.
- Il n'y a pas de poubelles pour les commerçants.
- Le chien est le "roi".
- Délimiter le passage piétons.
- L'Office du Tourisme doit être mieux signalé.

Suggestions des commerçants pour l'amélioration

- Améliorer quelques passages piétons dans la rue.
- Nettoyage de la rue par le véhicule de la ville.
- Remplacer les joints des pavés.
- Affiner par des moyens visuels ou psychologiques que l'automobiliste n'est pas prioritaire.

### Rue du Belzic

15 commerçants ont été interrogés

1- A la question : "Envisagez-vous de modifier l'aménagement de la rue ?" A l'unanimité les commerçants ont répondu "oui" d'une façon positive.

"C'est bien, c'est très bien, il y a quelque chose qu'on attendait. C'est mieux, c'est parfait, très satisfaisant".

2- A la question : "A-t-elle plus d'impact au niveau de la clientèle ?" 46 % ont répondu qu'elle avait un meilleur impact sur la clientèle. Les autres réponses : "Il faut attendre, par contre il y a plus de "flânerie". Elle a un attrait plus important surtout sur le touriste, cet aménagement permet de faire mieux découvrir la rue.

3- A la question : Remarques - Observations spontanées SALE : 33 % ont répondu qu'il existait un réel problème de nettoyage.

SECURITE PITONS : Ce problème a été évoqué une seule fois.

Autres remarques des commerçants

- Tous commerçants souhaitent le souhaitaient plus piétonne en particulier juillet, août.
- Tous commerçants ont répondu sur le fait que la rue manquait de garde, d'animation (verdure, fleurs, un cache...)
- Deux remarques pour veiller au stationnement.

Autres observations des commerçants

La place aux boues était très en creux et craint. Trois commerçants spontanément ont déclaré de ne pas avoir une fontaine traditionnelle avec jet d'eau.

## HISTOIRE DES RUES ET PLACES

Tous les Auriens connaissent la Place Huloit, près de la gare d'Auray. Peu nombreux sans doute sont ceux qui savent qui est Léopold Huloit.

Né en 1923, il avait 17 ans quand il connut la dédicace de l'année française et qu'il vit l'arrivée des Allemands en Bretagne. Cet état de fait n'était pas du goût de sa famille. Léopold, ne pouvant supporter l'occupateur, se rendit en Espagne et comme tant d'autres fut interné au Camp de Miranda pendant 7 mois. Libéré, il repartit l'Anglet en 1941 et suivit des cours d'officiers à l'École des Cadets. Nommé Officier, il s'engagea en juillet 1943 au 1er Bataillon des Fusiliers Marins, commando créé par le Commandant KEFFER.

Le rôle de ces hommes du B.F.M. était de faire des raids en bateau sur les côtes occupées par les Allemands pour recueillir des renseignements et être la résistance armée. C'est ainsi que le Lieutenant HULOIT, avec 4 camarades, sous les ordres du Capitaine AYTON, dans la nuit du 24 décembre 1943, débarqua à breves occupées, fit une longue incursion dans l'île et contactèrent des civils. Au moment de rembarquer, le groupe fut repéré par un P.M. Allemand, le Capitaine AYTON à la première rafale. Le Lieutenant HULOIT qui, six mois plus tôt, était encore à l'École des Cadets, avait le commandement et ramena son groupe et le cadavre de son chef en Angleterre.

Le 6 juin 1944, il faisait partie des 177 commandos qui débarquèrent près de CAUSTREHAM et occupèrent la ville. Blessé, Léopold HULOIT refusa de se faire évacuer et continua le combat. Le 30 août, il était à Paris.

Le 7 septembre 1944, le Commando KEFFER se reforme en Angleterre et, par la suite, participa à plusieurs engagements et raids sur les côtes hollandaises.

Quand en 1945, le 1er B.F.M. Commando fut dissous, le Lieutenant HULOIT rejoignit l'armée de terre et partit pour l'Indochine.

Le 27 septembre 1948, à NONCHET, il sauta sur une mine et mourut des suites de ses blessures. Il avait 25 ans. Sa dépouille fut ramené en France et enterré dans le cimetière de la Gare en Brech jusqu'au 6 juillet 1965, où elle fut transférée au Cimetière National de Sainte-Anne d'Auray.

Le Lieutenant HULOIT était très décoré : Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 39-45 des T.O.U., Médaille de la Résistance, Médaille des F.F.L., Médaille des Evadés, Ruban France and Germany Star 1939-1943. Sa devise était "Fais de la vie une action".

La ville d'Auray se devait de donner le nom de ce héros à une place. Elle le fit par suite d'une décision du Conseil Municipal du 25 Mai 1973.

Historie D.DAVY - 1er B.F.M. Commando (Marianne Chauvet) "Spectaculaire dans vos jeunes" (allusion aux liens de son engagement).

Remerciements par la famille.



avec plus d'un client c'est stoc

**stoc**

SUPERMARCHÉ

du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Auray - Avenue du Général-de-Gaulle

**LE RELAIS FRANKLIN**

Promenade sur le quai

Galettes et crêpes - Pâtes fraîches

PORT DE SAINT GOUSTAN - AURAY - Tél. 97 84 82 54

**Michel Riguidel**

Ets HORTICOLE & PÉPINIÈRES PAYSAGISTE

PLACE DU MARÉCHAL LECLERC 54 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

56400 AURAY - Tél. 97 24 05 08

Vous qui avez à Rennes un proche hospitalisé ou séjournant en maison de retraite, ou tout autre centre de soins.

**Le Foyer "LES AJONCS"**

45, bd Solférino - 35000 Rennes  
Tél. 99 31 46 91

vous accueillera 24 heures sur 24, pour un prix modéré (1/2 pension : 132 F et tarifs dégressifs selon les revenus), dans un souci de réconfort et de chaleur humaine.

Ce foyer fonctionne depuis 15 ans, géré par une Association Loi 1901, il est conventionné par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne. Une trentaine de bénévoles et quelques salariés sont là pour vous aider. Situé à proximité des gares SNCF et routière, des bus desservent les différents centres de soins.

PENSEZ À APPELER :  
LES AJONCS  
Tél. 99 31 46 91.

**AVEC LE PAIEMENT MENSUEL de vos dépenses d'énergie PLANIFIEZ VOTRE BUDGET**

Bien dans votre budget!

Bien dans votre nature!

Le développement de ce service permet à EDF GDF SERVICES MORBIHAN, grâce à une économie de gestion de lancer un grand challenge pour préserver ce capital vivant et populaire que sont la nature et le patrimoine breton.

**COUVERTURE ZINGUERIE**

**Bernard GUEHO** 097 56 28 02

14, rue des Ajones - LE LEURCH - 56400 AURAY

**Garage BOULAIRE Michel**

Rond-Point du Moustoir - Route de Belz  
BP 334 - 56403 AURAY cedex  
Tél. 97 56 22 70 - Fax 97 56 47 35

**SALE PEINTURE**

RAVALEMENTS - REVÊTEMENTS DE SOLS et MURS - DECORATION

Z.A.C. de Toull-Garros - 56400 AURAY  
Tél. 97 56 63 56 - Fax 97 50 86 69

**MIROITERIE MERCIER**

FABRICANT - INSTALLATEUR MENUISERIES ALU - PVC NEUF ET RENOVATION PORTE AUTOMATIQUE TOUS PRODUITS VERRIERS BUREAUX - SERRAILLAGE AGENCEMENT MAGASIN

Z.A. DE TOULL-GARROS - 56400 AURAY  
TÉL. 97 56 51 26 - FAX 97 24 80 68

**BOURBON MARÉE**

AURAY - Tél. 97 56 48 47

LA TRINITÉ SUR MER - Tél. 97 55 72 12

**LÉNA**

TV • VIDÉO • DISQUES • HI-FI

AURAY PLACE DE LA REPUBLIQUE

Tél. 97 56 25 25

**Diabé cash**

- Changes complets pour bébés
- Landaux, poussettes
- Chaire d'enfant, décoration, peluches
- Sécurité voiture et maison
- Vêtements futures mamans, layette
- Incontinence Adultes

AURAY : 18, avenue Mal Foch - ☎ 97 56 60 88

**POINT P LES MATERIAUX AU POINT**

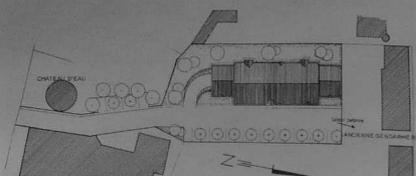
GROS ŒUVRE - BOIS - MENUISERIES CARRELAGE - ISOLATION - PEINTURE - BRICOLAGE AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - DALIAGE

TOUS LES MATÉRIELS POUR CONSTRUIRE ET AMÉNAGER

AURAY 97 24 27 14 CARNAC 97 52 02 70

Z.A. de Toull-Garros Route de P4

## OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DE LOGEMENTS H.L.M.



Dessin de l'immeuble extrait de plans de l'architecte.

La demande de logement local social reste très forte sur Auray, et continue à représenter une priorité pour l'équipe municipale. Dans cet esprit, et grâce à une concertation suivie entre la commune, l'OPDHM et les services de l'Etat, trois opérations ont pu être engagées dans le courant de l'année :

**Résidence "Le Printemps"**  
Dans le cadre de l'acquisition de la propriété de l'ancienne gendarmerie, rue Adjudant Redien, la ville d'Auray a mis à disposition de l'Office Départemental d'H.L.M. une partie du terrain pour la construction de 14 logements sociaux localisés :  
- 5 T2  
- 4 T3  
- 3 T4  
- 2 T5

**Cité "Joseph Le Brix"**  
Suite à une enquête sociale menée par le PACT-ARIM, dans le cadre du contrat "Ville Habitat" que la ville a mené en concertation avec les services de l'Etat, un programme de réhabilitation portant sur l'ensemble des 53 logements existants a été approuvé, et sera réalisé en trois tranches. La ville d'Auray prendra en charge les frais de viabilité, réseaux et parking.

La première tranche, en cours, porte sur 20 logements semi-individuels de type pavillonnaire, emboîtés d'un jardin privatif. Ces travaux devraient se terminer vers la fin de l'été 1995.

**Cité du "Bel Air"**  
Dans le cadre de subventions d'Etat relatives à l'amélioration des logements sociaux (PALULOS), l'OPDHM, toujours dans le cadre du diagnostic social du contrat Ville Habitat, a entrepris la rénovation de la Cité H.L.M. du Bel Air (82 logements), construite en 1959. Une enveloppe financière d'environ 7 millions de francs a été affectée à ce programme de travaux.

Cette rénovation a vu pour but de restructurer non seulement les bâtiments, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur (parties communes), mais aussi les logements (meublements, salles de bain, chauffage...).

Les travaux sur le bâti sont actuellement terminés. Une seconde tranche, en cours, porte sur l'aménagement paysagé afin d'améliorer la qualité de l'environnement.

M. LE ROUX

## SERVICES EMPLOIS FAMILIAUX

Si vous êtes à la recherche d'une femme de ménage (repassage), d'un coup de main au jardin, d'une aide pour les devoirs scolaires, quelques heures de garde d'enfants ou de personnes âgées.

**"SERVICES EMPLOIS FAMILIAUX" vous proposent la facilité la souplesse - la simplicité**

**La facilité**  
Nous sommes (et restons) l'employeur. Dès lors, nous assurons toutes les formalités administratives (U.R.S.S.A.F., fiche de paie...) ainsi que la relation avec le personnel que nous avons préalablement choisi pour vous.

**La souplesse**  
Quel que soit votre besoin, il nous appartient d'y répondre. L'association peut vous être utile de façon régulière ou de manière tout à fait occasionnelle.

ne. Vous seul être maître de la durée d'intervention.

**La simplicité**  
Vous recevez une facture mensuelle calculée sur la base de 60 F de l'heure.

Ce chiffre inclut le salaire, les congés payés, les charges sociales. En fin d'année, une attestation vous est remise en vue de votre déduction fiscale à hauteur de 50 % des frais engagés.

Cette association est agréée pour intervenir sur les 30 communes du bassin auron.

Une permanence est assurée :  
- en Mairie de Pluneret le :  
lundi, mercredi, jeudi de 11 h à 13 h  
Tel. 97 24 14 64

et  
en Mairie d'Auray le :  
mardi et vendredi de 11 h à 12 h 30  
Tel. 97 24 01 23

Document établi par les Services de la Médiation  
Novembre 1994

## LA SÉCURITÉ SOCIALE AUJOURD'HUI AU SEIN DE LA PROTECTION SOCIALE

L'article L.1113 du code de la Sécurité Sociale dispose qu'elle gère les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille.

Le couvertur principal est assuré par le régime général, sous l'entente de ce régime qui constitue le régime de référence pour les autres. Il couvre aujourd'hui les risques maladie, maternité, invalidité, décès, accidents de travail et maladies professionnelles, veuvage, vieillesse et les charges de famille.

**Assurance maladie**  
L'assurance maladie couvre l'accident social et les accidents d'origine professionnelle ou domestique. Elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille.

**Assurance maternité**  
L'assurance maternité assure des prestations en espèces et des prestations en nature.

**Assurance invalidité**  
L'assurance invalidité est destinée à compenser la perte de gains subie par un assuré présentant un état d'invalidité d'au moins les 2/3.

**Assurance décès**  
L'assurance décès garantit aux ayants-droit de l'assuré en activité remplissant les conditions d'ouverture du droit à l'assurance maladie, le paiement d'un capital décès lors de la survenue de l'événement.

**Accidents du travail et maladies professionnelles**  
Bénéficiaire d'une protection particulière les victimes d'un accident survenu sur le lieu de travail à toute personne ayant un lien de subordination avec l'employeur d'un accident de trajet ou d'un accident survenu sur le trajet le plus court entre le domicile et le lieu de travail ou de maladies professionnelles.

**de prestations en nature** : gratuité de tous les soins relatifs à l'accident ou à la maladie.

**de prestations en espèces** : versées dès le lendemain jusqu'à la consolidation.

**Assurance veuvage**  
L'assurance veuvage garantit le versement d'une allocation dégressive pendant une durée maximum de trois ans au conjoint survivant de l'assuré affilié à l'assurance vieillesse du régime général ou bénéficiaire des prestations en nature de l'assurance maladie.

**Assurance vieillesse**  
L'assurance vieillesse des salariés est un système à éligibilité. Le régime général, régime de base, ne prévoit de cotisations et donc de prestations sur la tranche de salaire inférieure au plafond de la sécurité sociale. Il assure dans ces limites, à toute personne d'au moins 60 ans ayant cotisé 150 trimestres (1) une pension égale à 50 % du salaire moyen brut des 10 meilleures années (1) pendant lesquelles la rétrocession a été la plus élevée. La pension est proportionnelle à la durée de cotisation et est versée à 150 trimestres.

Au régime de base se superposent des régimes complémentaires obligatoires qui la loi du 29 décembre 1973, mais généralisés dans les faits depuis 1947 pour les cadres, et depuis 1962 pour les non-cadres. Pour les cadres, la protection complémentaire est gérée par 31 caisses organisées sur une base

professionnelle, interprofessionnelle ou d'entreprise, nationale ou régionale (le régime de l'Association des régimes de retraite des cadres (A.R.C.E.). Pour les non-cadres, par 11 caisses regroupées en 45 régimes distincts composés par l'Association des régimes de retraite complémentaire (A.R.C.C.).

**Les prestations familiales**  
Le système français des prestations familiales se caractérise par une grande diversité de prestations à vocation générale ou selective.

Peut bénéficier des prestations familiales, toute famille résidant en France dans des conditions régulières et ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Les prestations familiales sont versées pour les enfants à charge jusqu'à 18 ans, date de la fin de l'obligation scolaire. Toutefois, le versement est prolongé jusqu'à 18 ans pour les enfants qui n'ont pas d'activité professionnelle, et jusqu'à 20 ans, s'ils poursuivent des études, s'ils sont en apprentissage ou s'ils suivent un stage professionnel.

On peut distinguer cinq catégories de prestations :

**- Les prestations liées à la naissance et à la petite enfance** :  
• Allocation pour jeune enfant versée sans condition de ressources.  
• Allocation parentale versée pour compenser la perte de revenus liée à la réduction ou à l'interruption d'activité professionnelle d'un parent à l'occasion de l'arrivée au foyer d'un né néant.

**- Les prestations d'éducation** :  
• Allocations familiales : elles représentent 47 % du total des prestations familiales et sont accordées, sans condition de ressources, aux enfants de 6 à 18 ans.  
• Complément familial veuf, sous condition de ressources, aux veuves qui assument la charge d'un ou de deux enfants jusqu'à 3 ans.

**- Les prestations à vocation spécifique** :  
• Allocation de retraite scolaire versée une fois par an pour compenser les frais de retraite scolaire, sous condition de ressources, pour les enfants de 6 à 18 ans.  
• Allocation de parent isolé versée aux personnes isolées qui assument la charge d'un ou de deux enfants pendant 12 mois ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint 3 ans.

**- Les aides à l'emploi pour la garde de jeunes enfants** :  
• Allocation de garde d'enfant à domicile versée pour compenser le coût des cotisations patronales et salariales liées à l'emploi d'une personne pour garder au domicile les enfants de moins de 6 ans.

**- Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée** : attribuée en faveur du ménage ou de la personne seule occupant une assistante maternelle agréée pour assurer la garde au domicile de celui-ci d'un enfant âgé de moins de 6 ans.

**- Les aides au logement** :  
• Allocation de logement à caractère familial : attribuée aux ménages ou personnes qui perçoivent une prestation familiale ou n'ont pas droit aux prestations familiales mais ont un enfant à charge.  
• Allocation de logement à caractère social : financée par l'Etat. Elle est attribuée, sous condition de ressources, aux personnes de plus de 15 ans ou de 60 ans en cas d'incapacité au travail, aux personnes handicapées, titulaires d'une incapacité d'au moins 80 %, aux jeunes travailleurs salariés de moins de 25 ans, aux bénéficiaires de l'allocation d'insertion ou du revenu minimum d'insertion.

• Aide personnalisée au logement : subordonnée à des conditions relatives à la nature du logement, financée par l'Etat et la sécurité sociale, elle est attribuée à des personnes ne bénéficiant pas de deux autres prestations sous certaines conditions.

(1) Éléments médicaux à compter du 1er janvier 1994.

## DÉCHETS MÉDICAUX

De plus cette société collecte également le verre médical et vétérinaire ainsi que les déchets médicaux, également et régulièrement dans un des deux centres d'écoulement du Grand Ouest habilités à détruire ces déchets médicaux. Évidemment le montant de tous les déchets collectés est déduit et tenu au profit pour lequel l'association consulte les dates de collectes et les volumes qu'il aura évacués dans l'année.

Cette société s'engage également à récupérer à titre gratuit le matériel de l'opérateur d'une correction, les déchets agricoles stockés chez le praticien (dans la limite du raisonnable bien sûr).

Enfin les tarifs de collectes sont tout à fait raisonnables et la pointe de toutes les "baucous" des professionnels du secteur.

De plus cette société prend la responsabilité des déchets médicaux dès leur enlèvement chez le praticien !

Une mention d'information vous est dispensée avec le responsable de l'environnement et un représentant de cette société le mercredi 25 janvier 1995 à la Cité Administrative, rue de Léonard à Auray. Il est évident que les professionnels de santé auront un effort dans ce domaine car il s'agit de la santé des hommes et de l'environnement et de la collectivité locale.

Ce cas-écrit vient d'être trouvé une solution !

**C.A.T. LA CHARTREUSE**  
Pour déficients sensoriels

PAILLAGE  
CANNAGE  
CONDITIONNEMENT  
FABRICATION DE PETITS FOURS  
COUTURE D'AMÉUBLEMENT  
REPASSAGE

87, 107 Rue de la Poste - 56400 AURAY - Tél. 97 24 06 48

**PINAULT**  
tout pour construction aménagement rénovation

BOS - MATÉRIEL - CARRELAGE - SANITAIRE  
CUISINE - DÉCORATION - QUINCAILLERIE  
Z.C. du Keneah - 56400 PLOUGOUMELAN - Tél. 97 24 19 60

Résidence  
**LE VALDORAY**  
FOUR HABITER OU POUR INVESTIR

Dans le cadre de l'acquisition de la propriété de l'ancienne gendarmerie, rue Adjudant Redien, la ville d'Auray a mis à disposition de l'Office Départemental d'H.L.M. une partie du terrain pour la construction de 14 logements sociaux localisés :  
- 5 T2  
- 4 T3  
- 3 T4  
- 2 T5

**Espacil**  
GROUPE ESPACIL - 30 rue Thiers à VANNES

visite appartement témoin  
pour rendez-vous tél. : 97 47 55 20

**Antoine AGAISSE**  
27, place Joffre  
56400 AURAY  
Tél. 97 24 18 68

**thermobaby**  
Appareils électriques de  
Pâtisserie et Electro-ménagers

Z.A. de Kerbois - 56400 AURAY - Tél. 97 24 11 66

**BOUTERIE - HORLOGERIE  
GILLET**  
ATELIER SPECIALISE

25, Pl. Marchal Joffre - 56100 AURAY - Tél. 97 24 06 48

**assurances**  
Pierre Servel  
Agent Général  
CRÉDITS AUTOS

47, rue Clemenceau - AURAY  
Tél. 97 56 51 98 - Fax 97 50 71 25

**afco**  
Kervall-co-Brehec - 56600 AURAY  
Tél. 97 56 56 56

Formations professionnelles  
à votre service  
• Pour le développement des salariés  
• Pour le développement des entreprises  
• Pour l'insertion professionnelle

Nos formations sont  
pour la plupart gratuites  
et rémunérées

**COLLÈGE PRIVÉ MIXTE SAINT-GILDAS  
PÉPARC en BRECH - 56400 AURAY**  
97 24 21 55

Un collège au cœur du pays d'Auray  
Classe de la femme à la 3ème  
4ème et 5ème technologiques  
3ème langues - Anglais, Allemand  
Espagnol  
Cinéma - Anglais, Allemand, Espagnol, Latin  
Activités diverses : voyages à l'étranger,  
association sportive, club informatique,  
Rock acrobatique, club théâtre, club-club.

**Meubles GIQUEL**  
Route de Belz  
Rond point de Moustoir  
sortie d'AURAY

Tél. 97 56 28 52 - Fax 97 24 83 36  
DES MEUBLES DE QUALITÉ  
Ouvert de 9h à 12h, et de 14h à 19h, sauf le Lundi Matin

**Vent de Soleil**  
LIBRAIRIE - GALERIE

Seigneur de la Chapelle - Evron Spontanée  
Espiritoires Empoisonnés - Pêcheries - Culinaires

17, rue du Châteaueu - 56400 AURAY - Tél. 97 56 69 11

**MEUBLES** d'aujourd'hui

Route de Quiberon  
Z.C. de TOUL-GARROS  
56400 AURAY  
Tél. 97 50 88 96  
Fax : 97 50 89 96

MEUBLES EN PIN  
BANQUETTES  
LITERIE ETC...

**HOTEL de TOUL-GARROS\*\*  
Restaurant**

"Le Rose Marie"  
Route de Quiberon - 56400 AURAY  
Tél. 97 56 23 22 - Fax 97 24 06 45

**COMBUSTIBLES DU GOLFE**

"LE FOURCHENE"  
Avenue de la Mairie  
56000 VANNES  
Tél. 97 63 13 28

61, rue Clemenceau  
56400 AURAY  
Tél. 97 50 85 10

INSTALLATIONS CHAUDIÈRES - DEVIS GRATUITS  
ENTRETIEN - DÉPANNAGE - NETTOYAGE DE CUVE

**SACER** Site Anonyme de Construction et  
Entretien des Routes

LOTISSEMENTS - VANNES - VOIRIE URBAINE  
SOLS INDUSTRIELS - TRAVAUX POUR PARTICULIERS

Rue De Tomes de Verger - Z.I. du Prat - 56800 VANNES  
Tél. 97 54 21 60 - Fax 97 54 15 32

**METALLERIE  
FRANKIEWICZ**

Généraliste et réparateur métallurgique  
Harnais - Poutrelles - Vitroliers  
Poutres de garage - Structures haute sécurité  
Culme - Serrure - Auto-régulation

18, rue Capitaine-Bertrand - 56400 AURAY - Tél. 97 24 10 78 - Fax 97 50 70 23

**CHERET VOILES** TOP

VOILIERE - réparation - entretien - fabrication - Tél. 97 20 88 00

SPECIALISEE FLECHES A VOILE - CATEAUX - 35 Avenue de la Libération - Lorient - Vob

AULON 3ème Tour d'Europe  
SAOUL AURAY - Tél. 97 24 18 28

PARISANCE ARBOR  
Rue Nationale - 95010 St-Pierre-Quiberon  
Tél. 97 30 96 56

# COMMUNIQUÉ F.N.A.T.H.

Savez-vous que la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés dont le siège est à St-Etienne possède une section à Auray ?

La section locale de Auray, groupement du Morbihan des Accidentés du Travail et Handicapés, forte de 282 adhérents, vous informe qu'un Conseil Juridique permanent fonctionne sur le plan départemental.

Les accidents ça n'arrive pas qu'aux autres, demain peut-être ce sera vous, vous aurez alors des intérêts à protéger, des droits à faire valoir.

Chaque année, que ce soit dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture, le commerce ou les services, les accidents du travail, de la route, les maladies professionnelles sont la cause d'une invalidité permanente.

Que vous soyez accidentés du travail, de la route, victime d'une maladie professionnelle, personne handicapée à la naissance ou à la suite d'un accident de la vie, vous éprouverez des difficultés face à une législation complexe, à des organismes tatillons qui contesteront ou tenteront de réduire vos droits, une émission sur Antenne 2, "MEDIATIONS" en a été une parfaite démonstration.

Si vous vous trouvez dans l'une de ces situations, isolé, vous serez impuissant, trop souvent frustré des avantages qui vous sont dus.

N'attendez pas qu'il soit trop tard. Adressez-vous à la section locale, elle vous conseillera, elle vous accueillera pour constituer votre dossier, vous représentera devant les juridictions compétentes et vous offrira les qualités d'une vie associative fraternelle.

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés n'est pas un service contentieux mais une association des handicapés, gérée par les handicapés eux-mêmes dans un esprit de solidarité, dans le respect du principe d'indépendance et de neutralité.

N'hésitez pas à contacter son représentant local Monsieur Robert GICQUEL ou le bureau départemental situé 5, rue Maître Esvelin à Lorient - Tél. 97 64 30 04, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi matin.

A noter que des permanences ont lieu de 10 h à 11 h 30 tous les 1er et 3e dimanches et lundis de chaque mois au local de la F.N.A.T.H., annexe de la Chapelle du St Esprit à Auray. (ancienne caserne Duguesclin).



# RENAULT AURAY

## S.C.A.D.A

Kerfontaine - Route de Ste Anne d'Auray  
Pluneret - AURAY . Tél. 97.24.05.94

## ASSOCIATION MÉDICALE INTERNATIONALE "SAINT CHARLES"

Siège social : rue de la Garelière  
44830 BOUAYÉ FRANCE  
CCP 15 35 30 P NANTES

### FLAH INFO SIDA

Si vous désirez des brochures d'information concernant le fléau du SIDA, nous vous les ferons parvenir gratuitement (joindre 2 timbres à 2,80 F).

Nous écrire à :  
ASSOCIATION MEDICALE INTERNATIONALE  
SAINT CHARLES  
Rue de la Garelière - 44830 BOUAYÉ  
Tél. 51 70 50 22

Toute correspondance avec l'A.M.I.S.C.  
restera strictement confidentielle.  
La Présidente

## QUALITÉ DES EAUX A AURAY

Teneur en nitrates

Prélèvement du 4 octobre 1994 : 22  
Prélèvement du 2 novembre 1994 : 23



Bonne et heureuse  
Année 1995



## La Saumonerie Du Loch

FABRICATION ARTISANALE

SAUMON - TRUITE - LIEU - MAQUEREAU  
THON FUME FRAIS

au hêtre vert et au sel de Guérande

VENTE DIRECTE AUX PARTICULIERS

Expéditions dans toute la France - Z.A. Toul Garros - 56400 AURAY

Ouvert du Lundi au Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Tél. 97 50 78 80 - Fax 97 50 78 81

## ENTREPRISE GENERALE

CONSTRUCTIONS  
SA LE PALUD  
RENOVATION

Rte de Sainte-Avoye  
PLUNERET  
Tél. 97 24 10 04  
97 24 03 73  
Fax 97 50 76 62

## Ets HEAS

84, rue Abbé Martin  
AURAY  
Tél.: 97 24 00 16  
Fax 97 50 76 34

PLATRERIE - STAFF - CARRELAGE - MARBRERIE  
CHEMINÉES SPÉCIALES TOUTES ÉTUDES

concessionnaire Peugeot-talbot  
L'AUTO CONFIANCE

Lainé

Le Bel Air, route de Lorient - 56400 AURAY  
Tél.: 97 24 05 14 - Télécopie : 97 24 80 21

## AVIS AUX ANCIENS COMBATTANTS

39-45 - T.O.E. - A.F.N. - V.G.

### IL EST ENCORE TEMPS...

Profitez de vos droits en vous constituant une retraite complémentaire majorée par l'Etat (de 12,5 à 60%) :

- versements libres entièrement déductibles de vos revenus ;
- rente non imposable ;
- accessible à tout âge.

VOTRE RETRAITE MUTUALISTE  
DE COMBATTANT  
**CARAC**

Vouslez m'adresser une étude gratuite personnalisée des avantages dont je peux bénéficier.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
Ancien combattant ou victime de guerre :  39/45  INDO-CORÉE  
AFN (carte du combattant)  AFN (Titre de reconnaissance de la nation)

Pour tous renseignements :

**MUTUELLE RETRAITE des A.C. et V.G.**  
25, bd de Strasbourg - RENNES - Tél. 99 36 42 94 - Fax : 99 63 21 00

DM56

DIFFUSION  
MENUISERIE 56

Menuiseries, fermetures ALU, PVC, BOIS

Tél. 97 56 20 62  
Fax 97 56 69 96

FABRICANT DE MENUISERIES ALUMINIUM  
VERANDAS, VERRIERES (PROFILS TECHNAL)

Z.A.C. du Kenyah (PLOUGOUMELÉN) - 56402 AURAY CEDEX



Lycée  
ST LOUIS  
AURAY

DES SECONDES PROFESSIONNELLES  
secrétariat - comptabilité - vente action marchande aux Terminales BEP  
- avec langue vivante I : ANGLAIS et langues vivantes II ALLEMAND  
ou ESPAGNOL

DES BACS PROFESSIONNELS  
BUREAUTIQUE - options A' et B'  
COMMERCE SERVICES

et en association avec le Lycée Ste Anne,  
Le BAC<sup>+</sup> SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES<sup>+</sup>  
- avec langue vivante I : ANGLAIS  
et langues vivantes II : ALLEMAND ou ESPAGNOL

LYCEE PROFESSIONNEL SAINT LOUIS 15, rue du Jeu de Paume - BP 210  
56402 AURAY CEDEX - Tél. 97 24 15 21 - Télécopie 97 50 75 27